



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260407-2026AVRDEL8_1-DE



Date de la convocation : 1^{er} avril 2026
Séance du Conseil Municipal : 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 11 et 12) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 14) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 11, 12 et 14
Nombre de conseillers présents : 33
32 aux délibérations 11, 12 et 14
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 11, 12 et 14

Secrétaire de séance : Hélène CHENAIS

8- CONSTITUTION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE GESTION ET D'ANIMATION COMMERCIALES DU MARCHÉ ST-PIERRE – Rapporteur : Christophe HOGARD

Afin de faciliter le bon fonctionnement du marché Saint Pierre et contribuer à la mise en place d'animations commerciales, une commission extra-municipale avait été créée par délibération n°11 du 22 juin 2020.

Elle est chargée de donner des avis, d'émettre des propositions sur tous sujets concernant la gestion du marché Saint Pierre, notamment :

- sur les actions visant à promouvoir le commerce dans le marché Saint Pierre,
- avant l'attribution par le Maire des emplacements d'abonnement,
- sur tous les différends relatifs à l'application du règlement de fonctionnement du marché Saint Pierre.

Cette commission se réunit ponctuellement, à l'initiative de son président. Elle rend des avis simples. Au regard de l'intérêt de cette commission ; il est proposé de la renouveler pour la durée du mandat selon la composition ci-après :

- 1 président :
 - o le Maire suppléé par la conseillère déléguée au commerce et au centre-ville,
- 7 membres titulaires et 7 membres suppléants du Conseil Municipal élus en son sein,
- 2 représentants de l'Union des Commerçants et Artisans Herbretais :
 - o le président,
 - o le manager de commerce,
- 2 commerçants des professions alimentaires (activités non identiques) du marché Saint Pierre.

Les représentants commerçants seront ensuite désignés par arrêté du Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de maintenir la commission extra-municipale de gestion et d'animation commerciales du marché Saint-Pierre,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de renouveler la commission extra-municipale de gestion et d'animation commerciales du marché Saint-Pierre.

Pour l'élection des conseillers municipaux, afin d'accélérer le déroulement des opérations de vote, il est proposé de renoncer au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Recueil des candidatures :

Membres titulaires : Angélique BOISSELEAU, Pierrick THOMAS, Fanny GIRARD, Stéphane RAYNAUD, Marietta BOONEFAES, Estelle SIAUDEAU, Léa BAUDRY

Membres suppléants : Hélène CHENAIS, Luc SOULARD, Mathilde FRANGEUL, Audrey BREMOND, Gérard PUAU, Isabelle CHARRIER-FONTENIT, Philippe LECHAT

Résultats : Les seules candidatures déposées pour les postes de titulaires et de suppléants permettent de proclamer les candidats élus, leur nomination prend effet immédiatement et Monsieur le Maire en fait lecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'unique candidature pour les représentants du Conseil municipal,

- fixe la composition de la commission comme suit :
 - o 1 président :
 - le Maire suppléé par la conseillère déléguée au commerce et au centre-ville,
 - o 7 membres titulaires du Conseil Municipal élus en son sein :
 - Angélique BOISSELEAU
 - Pierrick THOMAS
 - Fanny GIRARD
 - Stéphane RAYNAUD
 - Marietta BOONEFAES
 - Estelle SIAUDEAU
 - Léa BAUDRY

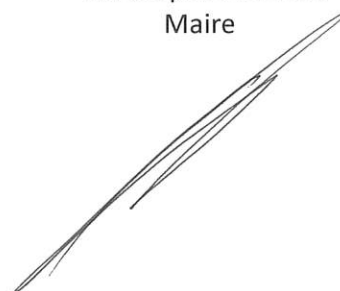
- 7 membres suppléants du Conseil Municipal élus en son sein :
 - Hélène CHENAIS
 - Luc SOULARD
 - Mathilde FRANGEUL
 - Audrey BREMOND
 - Gérard PUAU
 - Isabelle CHARRIER-FONTENIT
 - Philippe LECHAT

 - 2 représentants de l'Union des Commerçants et Artisans Herbretais :
 - le président,
 - le manager de commerce,
 - 2 commerçants des professions alimentaires (activités non identiques) du marché Saint Pierre
- autorise le Maire à désigner par arrêté les représentants de l'Union des Commerçants et Artisans Herbretais et les commerçants des professions alimentaires du marché Saint-Pierre.

Hélène CHENAIS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 14 AVR. 2026
Publié électroniquement le : 14 AVR. 2026